

1. Introduction

La campagne « Ose le vert, Recrée ta cour » étant soutenue par la Wallonie dans le cadre de ses actions d'Education à l'Environnement et à la Nature, les dépenses réalisées dans le cadre des projets devront répondre aux conditions d'éligibilités propres à ces actions.

Une dépense non éligible dans le cadre de cette campagne ne signifie pas qu'elle n'est pas pertinente au regard du projet de l'école et des besoins des enfants, mais simplement que la bourse du présent appel à projets ne peut pas la couvrir. L'école devra donc veiller, le cas échéant, à trouver une source de financement complémentaire pour celle-ci.

Ce document pourra vous aider à réaliser le budget de votre projet « Ose le vert, recrée ta cour » en

- vous indiquant ce qui est éligible et ce qui ne l'est pas ;
- vous précisant les conditions d'éligibilité liées à certains postes ;
- attirant votre attention sur certains postes (information précédée de #).

Il vous inspirera peut-être aussi en élargissant votre champ des possibles.

La sécurité et la conformité du projet au regard des réglementations en vigueur sont de la responsabilité de l'école. Pensez-y au moment de la conception du projet (voir : <https://www.oselevert.be/securite-et-education-au-risque.php>).

2. Cadre général

La bourse « Ose le vert recrée ta cour » pourra servir à couvrir les frais suivants :

- les frais de logistique et matériel lié;
- les frais de plantations et semis d'espèces indigènes ou variétés locales (exception pour certaines variétés horticoles mellifères à fleurs simples et non invasives);
- les frais pour supports et encadrements/rehaussements de plantation ;
- l'achat d'éléments en bois pour stimuler le lien avec la nature et la convivialité ;
- les fournitures diverses

3. Conditions particulières

➤ Dépenses plafonnées

Afin de préserver une diversité dans les projets et une réponse au plus grand nombre d'objectifs, certaines dépenses font l'objet d'un plafond :

- Achat de tables et de bancs à installer de manière à renforcer le contact entre les enfants et la nature présente ou à venir : **25 % maximum** du montant de votre bourse. **Les tables et bancs ne sont pas éligibles pour le "coup de pouce"**.

- Fournitures diverses non reprises dans les autres catégories mais en lien direct avec le projet : **500 euros maximum pour l'accompagnement complet // 250 euros maximum pour le "coup de pouce"**

➤ Critères qualitatifs

Dans une optique de développement durable, certaines fournitures font l'objet de conditions qualitatives :

- Semis et plantations : uniquement espèces indigènes (exception pour certaines variétés horticoles mellifères à fleurs simples et non invasives) et variétés fruitières et potagères locales
- Infrastructures en bois : uniquement du bois local et /ou labellisé et/ou de seconde main.
- Peintures et traitement du bois : uniquement les gammes écologiques
- Géotextile : uniquement biodégradable pour éviter de l'enterrer à terme sous le mulch en décomposition

➤ **Cas particuliers : aménagement d'un espace vert non attenant à l'école**

Dans le cadre de cette 5^{ème} édition et afin d'encourager la pratique de l'Ecole du Dehors, des aménagements pourront être réalisés dans un espace vert non attenant à l'école à condition qu'il soit accessible à pied, serve à faire école dehors et fasse l'objet d'une convention d'aménagement et d'occupation pour une période d'au moins 5 ans.

En cohérence avec cet objectif, les aménagements récréatifs n'y seront pas éligibles.

➤ **Dérogation**

Les bacs de plantation hors sols permettant rarement des plantations durables, **les bacs de plantation ou matériaux pour les construire (bois, maçonnerie, vis, étanchéification...) ainsi que la quincaillerie (poignée, vis, roulettes ...) ne sont plus éligibles.**

Cependant, parce qu'il apparaît malgré tout que pour certaines écoles, cela représente la seule et unique solution pour proposer un peu de nature accessible aux enfants dans l'établissement, une demande de dérogation pourra être introduite dans les trois cas de figure suivants :

Cas de figure n°1 : 100% minéral

- L'école ne dispose pas d'espaces verts. Les espaces extérieurs de l'école sont constitués à 100% de minéral.
- L'école a étudié la question de déminéralisation et celle-ci est impossible d'un point de vue infrastructurel ou budgétaire.

Cas de figure n°2 : sols pollués

- Le sol des espaces extérieurs de l'école présente une teneur anormale en métaux lourds, rendant les productions de fruits/légumes impropres à la consommation.

Cas de figure n°3 : accès pour personnes à besoins spécifiques

- Les besoins spécifiques de certaines personnes nécessitent l'usage de bacs hors sols pour l'accès aux plantations. Des plantations en pleine terre (même rehaussées) ne leur sont pas accessibles.

La demande de dérogation de l'école pourra être prise en compte si et seulement si le projet répond aux critères qualitatifs exigés au niveau du contenant, du contenu et des dispositions particulières de gestion et entretien (cf Annexe 1).

4. Dépenses éligibles

« **Au sein de** » : éligible dans le cadre d'un aménagement d'un espace au sein de l'école

« **Non attenant** » : éligible dans le cadre d'un aménagement d'un espace non attenant à l'école

Frais de logistique et matériel lié	Au sein de	Non attenant
Préparation du terrain préalable à la mise en œuvre des aménagements		

Enlever du béton ou autre support minéral (containeur, frais d'entrepreneur...).	✓	✗
Travaux de terrassement : remblais, terre arable...	✓	✗
Les frais de transport de matériel.	✓	✓
La main d'œuvre externe et la location de machine pour la préparation du terrain	✓	✓
Faire réaliser un plan par un architecte de jardin	✓	✗
Les frais de consultance pour des points très précis à mentionner dans le formulaire de candidature	✓	✗
Bordure minérale pour stabiliser et/ou délimiter un espace de plantation (bloc de béton, klinker...).	✓	✗
# Attention à la hauteur pour ne pas entraver la petite faune.		
Grille plastique ou autre système pour protéger un revêtement naturel contre le piétinement	✓	✗
Clôture pour sécuriser un aménagement du projet.	✓	✓
# Penser à verdiriser la clôture.		
Clôture, claustra, natte... pour contrôler l'accès à un aménagement, le protéger ou marquer sa limite.	✓	✓
# Avant de penser clôture, envisager l'installation d'une délimitation naturelle (haie...).		
# Penser à verdiriser ces aménagements.		
# Choisir des matériaux le plus local et naturel possible.		
Mise en œuvre des aménagements		
Créer ou restaurer une mare (creusement, matériaux étanches, feutre, sable, grillage et clôture) à l'exception des pompes et poissons.	✓	✓
# Pompe et poissons n'ont pas leur place dans une mare naturelle.		
Installer un abri ou un observatoire de la faune sauvage (pontons, nichoirs, hôtels à insectes...).	✓	✓
Aménagement d'un muret en pierres sèches ou d'un « gabion » avec des éléments naturels et locaux (bois, pierres)	✓	✓
Broyat ou autre mulch, géotextile biodégradable uniquement comme revêtement de sol d'un aménagement (cabane en saule...).	✓	✓
# Choisir des matériaux le plus local et naturel possible.		
Aménagement d'un sentier, chemin de passage dans les espaces naturels : géotextile biodégradable uniquement, broyat ou mulch, dolomie, dalles, pas japonais, bordures, matériaux naturels pour sentier sensoriel (écorce, sable...).	✓	✓
Aménagement d'un talus ou d'une butte en une zone de jeu avec, par exemple une pièce de toboggan ou une buse en béton.	✓	✗
Installer un bac à compost ou un lombricomposteur	✓	✗
Construire une cabane, un tunnel en saule vivant	✓	✓
Installer des panneaux didactiques (piquet, plexi, dibond, fixation au sol...) et autres visuels de communication à poser sur le terrain.	✓	✓
La main d'œuvre externe et la location de machine pour la mise en œuvre des aménagements.	✓	✓
Tonneau à eau de pluie et tuyauterie au service des plantations indigènes.	✓	✓
Semis et plantations		
Arbustes et arbres d'espèces indigènes	✓	✓
# voir Annexe 2 pour la liste des espèces éligibles		
# voir Annexe 3 pour l'adéquation des espèces aux régions naturelles		
Fruitiers (pommier, poirier ...) de variétés locales	✓	✓
# voir Annexe 4 pour la liste des variétés éligibles		
Petits fruits (groseillier, framboisier, vigne ...)	✓	✓
Les plants et semences de plantes herbacées : espèces indigènes uniquement (exception pour certaines variétés horticoles mellifères à fleurs simples et non invasives)	✓	✓

# Pour vous aider : oselevert.be/outils-techniques # Voir aussi : oselevert.be/conseils-pour-se-fournir		
Les plantes aquatiques (espèces indigènes uniquement)	✓	✓
Les plants et semences pour prairies fleuries (espèces indigènes uniquement)	✓	✓
Les plants et semences de plantes potagères (de variétés paysannes, anciennes, biologiques, non hybrides uniquement) # Les potagers doivent s'inscrire dans une démarche impliquant d'autres actions en faveur de la nature et de la biodiversité.	✓	✓
Tuteurs et protections des jeunes plants, fil de tension, liens...	✓	✓
Analyse de sol	✓	✓
Le paillage (écorces, broyats, géotextiles biodégradables uniquement)	✓	✓
Encadrements/rehaussements et supports de plantation # Les infrastructures en bois privilégieront le bois local et /ou labellisé et/ou de seconde main.		
Les bacs de plantation hors sols permettant rarement des plantations durables, les bacs de plantation ou matériaux pour les construire (bois, maçonnerie, vis, étanchéification...) ainsi que la quincaillerie (poignée, vis, roulettes ...) ne sont plus éligibles sauf si une demande de dérogation a été introduite et acceptée via le formulaire d'inscription.		
Encadrement/rehaussements sans fond à poser sur la pleine terre ou matériaux pour les construire (bois, maçonnerie, étanchéification...) ainsi que la quincaillerie (vis, équerres ...)	✓	✓
Substrat à placer dans les encadrements/rehaussements (terre, terreau...) # Attention aux quantités et proportions (le terreau est à considérer comme un amendement)	✓	✓
Produit de traitement du bois (produit écologique uniquement) # Attention particulière au choix du produit pour les encadrements/rehaussements qui vont contenir des plantes destinées à la consommation.	✓	✓
Pergola et treillis pour plantes grimpantes, et matériaux pour la fixation au sol (vis de fonction, socle, ciment...)	✓	✓
Achat d'éléments en bois pour stimuler le lien avec la nature et la convivialité # Le bois privilégiera le bois local et /ou labellisé et/ou de seconde main.		
Aménagement d'une agora, d'une classe du dehors, d'un espace de réunion en extérieur.	✓	✓
Billot de bois et autres éléments en bois brut	✓	✓
Éléments en bois pour land-art	✓	✓
Boîte à livres, armoire en bois placée au jardin à condition que ce soit intégré et/ou en lien avec le projet nature.	✓	✓
Système de rangement pour bottes	✓	✓
Produit de traitement du bois (produit écologique uniquement)	✓	✓
Matériaux pour support et fixation au sol (vis de fondation, socle, ciment...)	✓	✓
Achat de tables et de bancs à installer de manière à renforcer le contact entre les enfants et la nature présente ou à venir (max. 25% de votre bourse)	✓	✓
Module de jeu en bois imaginé avec les enfants et fabriqué en collaboration avec une entreprise locale	✓	✗
Fournitures diverses Maximum 300 euros pourront être utilisés pour l'achat de fournitures non reprises ci-dessus mais en lien direct avec le projet		

Supports didactiques (livres « nature », dossier pédagogique...)	✓	✓
Kit d'élevage d'insectes indigènes	✓	✓
Girouette et station météo	✓	✓
Nourriture pour nourrir les oiseaux en hiver #Graines labellisées bio uniquement. Les graisses sont à proscrire. #Les mesures d'hygiène et de désinfection des mangeoires et abreuvoirs sont cruciales.	✓	✗
Matériel d'observation (aquarium, vivarium, boîtes loupes...)	✓	✓
Outils pour usage récurrent : tuyau d'arrosage, brouette, plantoir, bêche, sécateur, arrosoir, marche pied, gants, tondeuse mécanique... # Pour le matériel à usage occasionnel : emprunter.	✓	✓
Peinture écologique pour un usage en lien avec le projet nature : land-art, réalisation d'une fresque sur le thème de la nature, peindre un bac, embellir un abri de jardin... # Avant de peindre, envisager la verdurisation	✓	✓
Album photos pour valoriser le projet	✓	✓
Frais de quincaillerie et réparation pour un abri existant ou reçu si cet abri est utile au projet.	✓	✓

5. Dépenses non éligibles

- Les bacs de plantation hors sols ne sont plus éligibles sauf dérogation acceptée via le formulaire d'inscription (voir le document « Demande de dérogation Bacs »).
- Les bordures en plastique
- Les abris de jardin et les cabanes.
- Les frais d'animation et de formation pédagogique.
- L'abattage d'arbres à l'exception d'espèces invasives ou de conifères ornementaux pour y planter d'autres arbres.
- Les « kits de cabane en saule » prêts à l'emploi.
- Les billes de chemin de fer.
- Les éléments en bois exotique.
- Les clôtures sans lien avec le projet nature.
- Les crayons géants clés sur porte (que l'on voit souvent sur les grilles des écoles).
- Le matériel de cuisine.
- Le matériel d'élevage (poulailler, ruche, matériel apicole...) et les animaux (poules, essaims...).
- Les engrais de synthèse et produits phytosanitaires.
- Le gazon synthétique et le gazon en rouleau.
- La main d'œuvre interne en ce compris la prestation par une commune.
- Les modules de jeu clé sur porte (toboggan, balançoire, bac à sable, mur d'escalade...) et autres éléments ludiques sans lien avec la nature (jeu twister au sol, pions de dames en bois, goal de foot y compris en bois...) et tout le matériel qui y est lié.
- Les parasols et toiles d'ombrage.
- Les plantes, arbres et arbustes non repris dans la section « Semis et plantation ».
- Les pompes (mare, rivière artificielle, citerne).
- Les poubelles et cache-poubelles.
- Les serres ainsi que le matériel qui y est lié.

- La sphaigne et la tourbe.
- Les tables, bancs et bacs de plantation en plastique.
- Les frais de visite (entrée, bus...).
- Les barbecues.

Cette liste n'est pas exhaustive. L'équipe de coordination se réserve le droit de refuser des postes non mentionnés ci-dessus.

Annexe 1. Critères à respecter en cas de dérogation de bacs de plantation hors sol

La demande de dérogation de l'école est acceptable si et seulement si le projet répond à un certain nombre de critères, assurant une meilleure garantie de pérennisation des installations et des plantations.

□ L'école s'engage à respecter les critères suivants :

Contenant

- Les bacs proposés sont de grandes dimensions (profondeur minimum de 80/100 cm, volume minimum de 0,5 m³).
- Pour les bacs construits en bois, le bois local et/ou labellisé et/ou de seconde main sera privilégié.
- L'intérieur des bacs sera protégé efficacement de l'humidité avec un revêtement spécifique (ex : membrane alvéolaire).



En cas d'achat, il est vivement conseillé de privilégier les essences de bois de classes 3 ou 4, naturellement imputrescibles et résistantes aux agressions en extérieur (Robinier Faux-acacia, Chêne, Charme, Châtaigner, Mélèze, Douglas...).



Pour les bacs placés de manière à structurer l'espace, il est vivement conseillé de les équiper de roulettes, afin de garantir leur pérennité en cas de nécessité de déplacement. Les roulettes seront de qualité, adaptées au poids total de l'ensemble bac/substrat/plantations.

Contenu

- Les bacs seront remplis avec au minimum une moitié de leur volume en terre, le terreau étant considéré comme un amendement. L'école a déjà réfléchi à des pistes pour se fournir en terre de qualité.
- Les bacs pour cultures potagères seront inscrits dans une démarche impliquant d'autres actions en faveur de la nature et de la biodiversité.
- Les plantations et semis de plantes herbacées seront d'espèces indigènes uniquement (exception pour certaines variétés horticoles mellifères à fleurs simples et non invasives).

Dispositions particulières

- L'école s'engage à mettre en place un système de régulation et de surveillance avec les enfants pour préserver les plantations réalisées.
- L'école propose un plan d'entretien et de gestion des bacs (renforts, protection du bois...), du substrat (apport de microorganismes, amendement organique...) et des plantations (arrosage, taille...) sur le long terme, y compris pour la période d'été

Annexe 2. Liste des espèces indigènes éligibles

Source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subventions-a-la-plantation.html?IDC=6057>

	NOM	Entomophile	Préférences ou exigences
1.	Alisier blanc ou alouchier (<i>Sorbus aria</i> L.)	*	
2.	Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i> L.Crantz)	*	
3.	Aubépine à un style (<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.)	*	
4.	Aubépine à deux styles (<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.)	*	
5.	Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.)	-	hy
6.	Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i> Ehrh.)	-	(ac) (hy)
7.	Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i> Roth)	-	
8.	Bourdaie (<i>Fragula alnus</i> Mill.)	*	
9.	Cerisier à grappes (<i>Prunus padus</i> L.)	*	(ac)
10.	Charme (<i>Carpinus betulus</i> L.)	*	
11.	Châtaignier (<i>Castanea sativa</i> Mill.)	*	ac
12.	Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i> L.)	-	
13.	Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i> Lieblein)	-	
14.	Cognassier (<i>Cydonia oblonga</i> Mill.)	*	
15.	Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i> L.)	*	ca
16.	Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i> L.)	*	(ca)
17.	Eglantier (<i>Rosa canina</i> L.)	*	
18.	Erable champêtre (<i>Acer campestre</i> L.)	*	(ca)
19.	Erable plane (<i>Acer platanoides</i> L.)	*	
20.	Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i> L.)	*	
21.	Framboisier (<i>Rubus idaeus</i> L.)	*	(ac)
22.	Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i> L.)	-	
23.	Fusain d'Europe (<i>Evonymus europaeus</i> L.)	-	(ca)
24.	Genêt à balais (<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	*	ac
25.	Griottier (<i>Prunus cerasus</i> L.)	*	
26.	Groseillier à maquereaux (<i>Ribes uva-crispa</i> L.)	*	(ca) (hy)
27.	Groseillier noir ou cassis (<i>Ribes nigrum</i> L.)	*	hy
28.	Groseillier rouge (<i>Ribes rubrum</i> L.)	*	(ca) (hy)
29.	Hêtre commun (<i>Fagus sylvatica</i> L.)	-	
30.	Houx (<i>Ilex aquifolium</i> L.)	*	(ac)
31.	Lierre commun (<i>Hedera helix</i> L.)	*	
32.	Merisier (<i>Prunus avium</i> L.)	*	
33.	Myrobolan (<i>Prunus cerasifera</i> Ehrh.)	*	
34.	Néflier (<i>Mespilus germanica</i> L.)	*	ac
35.	Nerprun purgatif (<i>Rhamnus cathartica</i> L.)	-	(ca) (x)
36.	Noisetier (<i>Corylus avellana</i> L.)	*	
37.	Noyer commun (<i>Juglans regia</i> L.)	-	(ca)
38.	Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i> Mill.)	-	
39.	Orme de montagne (<i>Ulmus glabra</i> Huds.)	-	
40.	Peuplier blanc (<i>Populus alba</i> L.)	-	(hy)
41.	Peuplier grisard (<i>Populus canescens</i> (Ait.) Smith)	-	(hy)
42.	Peuplier tremble (<i>Populus tremula</i> L.)	-	
43.	Poirier cultivé (<i>Pyrus communis</i> L. subsp. <i>communis</i>)	*	
44.	Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraeaster</i>)	*	
45.	Pommier commun (<i>Malus sylvestris</i> (L.) Mill. subsp. <i>mitis</i> (Wallr.) Mansf.)	*	
46.	Pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i> (L.) Mill. subsp. <i>sylvestris</i>)	*	
47.	Prunellier (<i>Prunus spinosa</i> L.)	*	(x)
48.	Prunier crêpe (<i>Prunus domestica</i> L. subsp. <i>insititia</i> (L.) Bonnier et Layens)	*	(ca)
49.	Ronces (<i>Rubus</i> sp.)	*	
50.	Saule à oreillettes (<i>Salix aurita</i> L.)	*	hy
51.	Saule à trois étamines (<i>Salix triandra</i> L.)	*	(hy)
52.	Saule blanc (<i>Salix alba</i> L.)	*	(hy)
53.	Saule cendré (<i>Salix cinerea</i> L.)	*	hy

54.	Saule des vanniers (<i>Salix viminalis</i> L.)	*	(hy)
55.	Saule fragile (<i>Salix fragilis</i> L.) et son hybride avec <i>S. alba</i> (<i>S. xrubens</i> Schrank)	*	(hy)
56.	Saule marsault (<i>Salix caprea</i> L.)	*	
57.	Saule pourpre (<i>Salix purpurea</i> L. (Smith) Koch)	*	(hy)
58.	Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i> L.)	*	(ac)
59.	Sureau à grappes (<i>Sambucus racemosa</i> L.)	*	ac
60.	Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i> L.)	*	(ca)
61.	Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.)	*	(ca)
62.	Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i> Mill.)	*	(x)
63.	Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i> L.)	*	ca x
64.	Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i> L.)	*	ca x
65.	Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i> L.)	*	

LEGENDE DES PREFERENCES OU EXIGENCES PAR RAPPORT AUX SOLS

ca : à réserver aux sols calcarifères

ac : à réserver aux sols acides

hy : à réserver aux sols frais à humides

x : convient pour tous les sols secs

Lorsque le sigle est entre parenthèses, il s'agit plutôt d'une préférence que d'une exigence.

[illegible]

Annexe 4. Liste des variétés fruitières éligibles

Source : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subventions-a-la-plantation.html?IDC=6057>

RGF : Ressources Génétiques Fruitières - C.R.A. Gembloux

CRRG : Centre régional de Ressources génétiques - Villeneuve d'Ascq (France)

X : Variété qui, en Ardenne, est bien adaptée

(X) : Variété qui, en Ardenne, est à la limite de son aire de culture et qui est à préconiser avec modération et non comme variété principale

1. POMMIERS			
Nom original de la variété	Principaux synonymes	Mutant et/ou sélections	Adaptation à l'Ardenne et aux zones apparentées
Belle-Fleur de France	Belle-Fleur Double, Franc Bon Pommier, Franse Belle-Fleur	Berglander	
Belle-Fleur du Brabant	Brabantse Belle-Fleur, Petit Bon-Pommier, Belle Fleur Simple		
Belle-Fleur Large Mouche	Dubbele Belle-Fleur, Lanscailler, Rambour d'Hiver ² , Ossekop, Verdia, Rabaël, Balleau	Sang de Bœuf (Mutant rouge)	X
Bramley's Seedling			(X)
Calville Rouge d'Été			
Court-Pendu Rosat	Court-Pendu Rose		
Cwastresse Double RGF	Calville des Vergers	Triomphe du Luxembourg (sélection)	
Cwastresse Simple	Calville des Prairies		(X)
Eisdener Klumpke	Posson de Hollande, Sabot d'Eijsden	Grondsvelder Klumpke	
Godivert RGF	RGF 1		
Gravensteiner			
Grenadier RGF			X
Gris Braibant RGF			
Gueule de Mouton	Keuleman		X
Jacques Lebel	Jacob Lebel		(X)
Jeanne Renard			
Jérusalem			
Jonathan			X
Joseph Musch RGF			
Karmijn de Sonnaville			
Kermerrien			
Keiing			
La Paix RGF	American Mother		
Leboule			X
Madame Collard	Madame Colart		X
Marie Menard			X
Marie Joseph d'Othée	IJzerappel		
Peasgood Non Such			
Pépin d'Or			(X)
Pomme Bleue			X
Pomme de Spéche			
Pomme Henry			
Précoce de Wirwignes CRRG	Directeur Lesage		
Président H. Van Dievoet RGF	Cabarette CRRG		
Président Roulin RGF			X
Radoux RGF			
Rambour d'Automne			
Reine des Reinettes	King of the Pippin, Wintergoldpermäne		

Reinette Bauman			X
Reinette d'Amblève	Reinette Galopin		
Reinette de Blenheim RGF	Blenheim Orange	Bénédictin	
Reinette de Chênée	Orléans Reinette		
Reinette de Caux			
Reinette de Flandre CRRG	Wheeler's Russet		
Reinette de France		Professeur Lecrenier (Rouge)	
Reinette de Waleffe RGF			
Reinette de Wattripont			X
Reinette des Capucins CRRG	Reinette de Chevreux, Veurnse Renet		
Reinette Descadre			
Reinette du Canada Blanche			
Reinette Etoilée	Sterappel, Sterrenet		(X)
Reinette Evagil RGF			
Reinette Hernaut RGF			(X)
Saint-Louis			
Speeckaert			
Suntan			
Tête de Cheval			
Transparente Blanche	Pomme d'Août, Yellow Transparent, Oogstappel		
Trezeke Meyers			

2 : En Ardenne, "Rambour d'Hiver" est très souvent utilisé comme synonyme de la "Belle Fleur Mouche" alors qu'en principe il s'agit de variétés différentes.

2. POIRIERS			
Nom original de la variété	Principaux synonymes	Mutant et/ou sélections	Adaptation à l'Ardenne et aux zones apparentées
Ananas de Courtrai			(X)
Beau Présent			(X)
Beurré Alexandre Lucas			
Beurré Chaboceau	Jefkenspeer		(X)
Beurré d'Anjou	Nec Plus Meuris		(X)
Beurré de Naghin			
Beurré d'Hardenpont	Beurré d'Arenberg		
Beurré Lebrun			X
Beurré Superfin			
Bon Chrétien Williams	Williams, Bartlett		
Bronzé d'Enghien			X
Calebasse à la Reine	Spaanse Wijnpeer		
Camberlain			(X)
Cardinal			
Catillac			(X)
Clapp's Favourite			
Comtesse de Paris			(X)
Conférence			
Double Philippe	Beurré de Mérode, Doyenné Boussoch, Dubbele Flip		
Duchesse d'Angoulême			
Général Leclerc			
Gieser Wielderman			(X)
Jeanne d'Arc			
Joséphine de Malines			(X)
Légipont	Fondante de Charneux		
Malus sylvestris & spp.			

Poire d'Espèce			(X)
Poire de Gauniau			(X)
Poire de Gros			
Poire de Malade			X
Poire de Pâques			(X)
Poire de Thisnes			(X)
Poire de Tranche			(X)
Poire Notre-Dame	Poire de Grise		(X)
Pomme-Poire			X
Précoce de Trévoux			
Saint-Rémy			
Saint-Mathieu	Saint-François		X
Seigneur Esperen	Belle Lucrative		
Triomphe de Vienne			(X)
William's Duchess	Pitmaston Duchess		
Winterkeizerin			

3. PRUNIER			
Nom original de la variété	Principaux synonymes	Mutant et/ou sélections	Adaptation à l'Ardenne et aux zones apparentées
Altesse Double	Quetsche d'Italie, Dubbele Bakpruim, Fellenberger	Altesse Double de Liège	
Altesse Simple	Prune de Namur, Quetsche Commune, Enkele Bakpruim, Hauszwetsche	Quetsche d'Alsace	X
Belle de Thuin RGF			X
Belle de Louvain			
Bleue de Belgique			
Coe's Golden Drop	Goutte d'Or		
Kirke's Plum			
Mirabelle de Metz			
Mirabelle de Nancy			
Monsieur Hâtif			
Noberte Double			X
Noberte Simple			X
Perdrigon Rouge			
Priesse Double			
Prune Amère			
Prune Borguet			(X)
Prune de Prince RGF			X
Reine Claude d'Althan	Conducta		
Reine Claude d'Althan falso			
Reine Claude d'Oullins			
Reine Claude de Bavay			
Reine Claude Diaphane			
Reine Claude Verte	Reine Claude Dorée, Reine Claude Crottée	Reine Claude Dorée Chotard	
Reine Claude Violette			
Rivers Early Prolific	Précoce Favorite, Pamelse Datjes		(X)
Sainte-Catherine RGF			X
Victoria	Queen Victoria		
Wignon RGF			(X)

4. GRIOTTIERS			
Nom original de la variété	Principaux	Mutant et/ou sélections	Adaptation à

	synonymes		l'Ardenne et aux zones apparentées
Griotte de Schaerbeek			(X)
Griotte de Visé	Griotte de Tihange, Kleine Waalse		
Montmorency	Montmorency à Longue Queue		
Montmorency à Courte Queue	Courte Queue de Bruges		

5. CERISIERS			
Nom original de la variété	Principaux synonymes	Mutant et/ou sélections	Adaptation à l'Ardenne et aux zones apparentées
Abbesse de Mouland			(X)
Annabella			(X)
Bigarreau Blanc			(X)
Bigarreau Burlat			
Bigarreau Esperen	Bigarreau Blanc et Rose Capucien		
Bigarreau Jaune de Drognan			(X)
Bigarreau Noir			
Bigarreau Noir d'Espagne			
Blankes Panses			(X)
Burtoûle			(X)
Cerise de Brunin			(X)
Cerise de Lignette			(X)
Early Rivers			(X)
Hedelfinger Riesenkirche	Bigarreau Géant d'Hedelfinger		
Gemersdorfer			(X)
Kordia			(X)
May Duke	Anglaise Hâtive, Tôt et Tard, Royale Hâtive		
Loon	Loen		
Noire d'Espagne			
Pirette de Biercée			(X)
Polsche			
Reine Hortense			
Rouge Doré			
Royale			
Schneiders Späte Knorpel			

6. NOYER			
Nom original de la variété	Principaux synonymes	Mutant et/ou sélections	Adaptation à l'Ardenne et aux zones apparentées
Semis du pays et variétés			(X)

7. DIVERS			
Nom original de la variété	Principaux synonymes	Mutant et/ou sélections	Adaptation à l'Ardenne et aux zones apparentées
Cydonia oblonga - divers cvs	Cognassier et ses variétés		
Mespilus germanica sp. et cvs	Nèflier		(X)

